



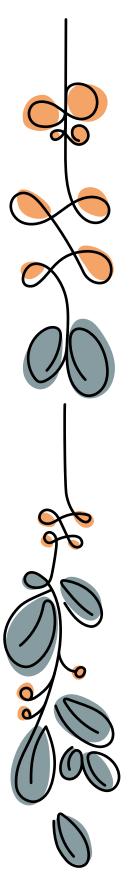
Plan de protection

L'objectif du présent plan de protection est de protéger d'une infection, ou ré-infection, par la COVID les participants et les professeurs participants aux cours de Chez Yoséphine qui compte sur la responsabilité individuelle de chacun pour suivre les mesures qui vont suivre.

## Mesures d'hygiène et de protection

- → Depuis le 6 décembre 2021, le certificat sanitaire selon la règles des 2G (guéri, vacciné), est obligatoire pour suivre les cours dispensés Chez Yoséphine.
- → Merci de vous inscrire en ligne sur *http://chezyosephine.ch/inscription/* sans inscription votre présence au cours ne pourra pas être acceptée.
- → Le port du masque est obligatoire lors de tout déplacement dans le studio. Le masque peut être retiré une fois sur votre tapis (car l'inscription en ligne permet de tenir une liste de présences) durant la durée du cours, mais doit être remis une fois le cours terminé.
- → À votre arrivée dans le vestiaire, ôtez tous les vêtements, chaussures comprises, et effets personnels qui ne vous seront pas nécessaires pour votre pratique et déposez-les dans une des zones délimitées dans le vestiaire. Attention, le vestiaire est uniquement un endroit de dépôt, vous devez arriver déjà changés!
- → Avant d'entrer dans la salle de cours, <u>désinfectez-vous les mains et</u> <u>présentez votre certificat sanitaire au professeur présent</u>.
- → A la fin du cours, chaque participant se charge de désinfecter le tapis et le matériel qu'il a utilisé.
- → Durant le cours, si les participants sont d'accord, en se désinfectant les mains et en étant masqué le professeur peut les ajuster.
- → Durant la pratique, les membres se déplacent de manière synchrone, ce qui garantit qu'ils ne s'approchent pas l'un de l'autre avec leurs visages.
- → Avant et après chaque cour, la salle est aérée par le professeur.





- → Afin que les drapeaux de contagion puissent être tracés à tout moment, les données personnelles des participants sont conservées par Chez Yoséphine jusqu'à 14 jours après le cours suivi par les participants.
- → Les participants présentant des symptômes de la maladie et/ou des allergies (éternuement, toux, rhume, etc.) sont invités à ne pas s'inscrire, ni se présenter au cours et à en informer Chez Yoséphine¹. Le professeur se réserve le droit de refuser l'accès au studio aux personnes présentant lesdits symptômes.
- → Le professeur présentant des symptômes de la maladie et/ou des allergies (éternuement, toux, rhume, etc.) est exhorté de cours².
  - <sup>1</sup> En cas de désinscription, se référer aux conditions générales.
  - En cas d'annulation d'un cours, se référer aux conditions générales

## Informations

- → Les règles de protection de l'OFSP et le présent plan de protection sont à disposition dans le studio.
- → Les professeurs sont informés régulièrement des mesures prises par Chez Yoséphine afin qu'ils les appliquent et les fassent appliquer par les participants. Ils sont donc habilités à faire respecter les mesures et à intervenir en cas de comportement risqué.

Couvet, le 7 décembre 2021 Chez Yoséphine Louison Bühlmann & Salomé Bielser